AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي

UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P. O. Box 3243, Addis Ababa, Ethiopia Tel.: (251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 519321
Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
865ème RÉUNION
7 AOUT 2019
ADDIS ABÉBA

PSC/PR/COMM.(DCCCLXV)

COMMUNIQUÉ

COMMUNIQUÉ

Adopté par le Conseil de paix et de sécurité en sa 865ème réunion tenue le 7 août 2019 sur le rapport du Président de la commission de l'UA sur la situation en Somalie, y compris les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM):

Le Conseil de Paix et de Sécurité,

Prenant note du rapport du Président de la Commission sur la situation en Somalie, ainsi que de la communication faite par S.E. Albert Ranganai Chimbindi, Ambassadeur de la République du Zimbabwe auprès de l'UA et Président du CPS pour le mois d'août 2019 et de la présentation faite par l'Ambassadeur Francisco Madeira, Représentant spécial du Président de la Commission de l'UA en Somalie et chef de la mission de l'UA en Somalie (AMISOM); ***Prenant note en outre*** de la mise à jour fournie par le Conseiller pour la sécurité nationale du Gouvernement fédéral de la Somalie (SGF) sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan de transition pour la Somalie (STP); ainsi que des déclarations faites par le Représentant de l'Éthiopie en sa qualité de Président de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), du Représentant de l'Afrique du Sud en tant qu'un des membres africains du Conseil de sécurité des Nations unies (A3), les Représentants du Bureau des Nations unies auprès de l'UA (UNOAU) et de l'Union européenne (UE);

Rappelant ses prises de position antérieures sur la situation en Somalie et l'AMISOM, en particulier le communiqué PSC/PR/COMM.1 (DCCCXLVIII) adopté lors de sa 848ème réunion tenue le 9 mai 2018; le communiqué PSC/PR/COMM. (DCCCXXVII) adopté lors de sa 827ème réunion tenue le 13 février 2019; le communiqué PSC/PR/COMM.(DCCCVI) a adopté lors de 806ème réunion tenue le 7 novembre 2018, le communiqué PSC/MIN/COMM.3 (DCCLXXXII) adopté lors de sa 782ème réunion tenue le 27 juin 2018, le communiqué PSC/PR/COMM. (DCCLXIX), adoptée lors de sa 769ème réunion tenue le 30 avril 2018; et le communiqué PSC/PR/COMM. (DCCLIII), adopté lors de sa 753ème réunion tenue le 15 février 2018, ainsi que la Résolution 2472(2019) du Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU) du 31 mai 2019;

Exprimant sa solidarité avec le Gouvernement fédéral et le peuple de la Somalie, et ***réaffirmant*** son engagement et sa volonté de continuer à aider le peuple de la Somalie à relever les défis auxquels leur pays est confronté, conformément aux instruments et principes pertinents de l'UA.

Agissant en vertu de l'article 7 de son Protocole, le Conseil de paix et de sécurité:

1. ***Se félicite*** du premier rapport trimestriel du Président sur la situation en Somalie, couvrant la période de juin à août 2019, conformément au paragraphe 11 du communiqué du CPS adopté lors de sa 848ème réunion tenue le 9 mai 2019, à Addis Abéba, en Éthiopie, dans lequel le Conseil a demandé à la Commission de collaborer étroitement avec les Nations unies, afin de suivre la mise en œuvre du mandat de l'AMISOM et

d'assurer que des rapports trimestriels soient présentés en temps voulu au CPS de l'UA sur la situation en Somalie;

2. ***Se félicite*** des progrès accomplis par le FGS dans la planification de la conduite des élections fédérales de 2021, de l'intégration des forces régionales dans l'architecture de sécurité nationale, ainsi que dans la conduite d'opérations conjointes avec l'AMISOM; ***Exhorte*** le FGS à assurer un soutien et une collaboration solides avec les États membres fédéraux (FMS) et à convenir des modalités d'une coordination efficace, afin de garantir le succès de la mise en œuvre du STP et d'un processus politique sous conduite de la Somalie, exempt de toute ingérence extérieure;

3. ***Souligne*** le rôle central du FGS dans le processus de paix dans le pays et assure que les Forces de sécurités nationales de la Somalie sont pleinement impliquées et formées pour prendre la relève de l'AMISOM; dans ce contexte, ***Souligne*** le soutien constant de l'AMISOM aux efforts déployés par le FGS pour créer les conditions sécuritaires requises et un environnement propice à la facilitation des processus politiques, de stabilisation, de réconciliation et de consolidation de la paix en Somalie;

4. ***Prend note avec une profonde préoccupation*** face à la présence continue et de la menace posée par Al Shabaab dans le centre-sud de la Somalie, où il continue d'utiliser des engins explosifs improvisés (IED)/engins explosifs improvisés transportés par véhicule (VBIED), et d'autres tactiques asymétriques, qui continuent de perpétuer l'insécurité;

5. ***Exprime sa profonde préoccupation*** face à la source de financement et au soutien des activités illégales d'Al-Shabaab en Somalie et dans les pays voisins; à cet égard, le Conseil ***condamne fermement*** ceux qui financent ou soutiennent les activités du groupe terroriste Al-Shabaab de manière à compromettre le processus de paix et de stabilisation en Somalie et ***met en garde*** que le Conseil nommera et pointera du doigt ceux qui sont impliqués, afin de régler ce problème;

6. ***Réaffirme*** son engagement à respecter la souveraineté, l'unité nationale et l'intégrité territoriale du FGS et ***condamne fermement*** l'ingérence extérieure dans les affaires intérieures de la Somalie, qui compromet le processus de paix et affaiblit les acquis obtenus dans le pays;

7. ***Condamne avec la plus grande fermeté*** les récentes attaques terroristes en Somalie et ***exprime*** ses sincères condoléances aux familles des personnes décédées et **souhaite** un prompt rétablissement aux personnes blessées lors de ces attaques lâches; ***Rend hommage*** aux pays contributeurs de troupes et de police à l'AMISOM, et leurs ressortissants, en particulier ceux qui ont payé le prix ultime de la promotion de la paix, de la sécurité, de la stabilité et de la réconciliation en Somalie;

8. ***Réitère*** sa gratitude aux Nations unies, à l'Union européenne et aux autres partenaires bilatéraux pour leur soutien financier et matériel à l'AMISOM, au FGS, ainsi que pour leur soutien aux efforts de l'AMISOM visant à assurer une approche globale et

multidimensionnelle pour aider le FGS et les FMS à mettre en œuvre le STP, y compris en affaiblissant les capacités du groupe terroriste Al-Shabaab;

9. ***Demande*** à la Commission de l'UA de commencer et de conduire le processus d'évaluation d'une menace, en coordination avec l'AMISOM et les Nations unies et d'informer le plan de reconfiguration de l'AMISOM et les localités qui seront examinées pour faciliter le retrait de 1000 soldats, conformément à la résolution 2472 (2019) du Conseil de sécurité des Nations unies et faire rapport au Conseil lors du prochain cycle de rapport; ***Demande en outre*** à la Commission de l'UA et à l'AMISOM d'accélérer les processus nécessaires à la conduite de l'examen des équipements de l'AMISOM conformément au communiqué du CPS adopté lors de sa 848ème réunion, afin d'optimiser les capacités de l'AMISOM à affaiblir Al-Shabaab et d'assurer la sécurité et la stabilité en Somalie;

10. ***Prend note avec satisfaction*** des progrès accomplis dans la coordination des efforts déployés par les partenaires et la communauté internationale en Somalie et ***lance un appel*** à tous les partenaires et à la communauté internationale soutenant la Somalie à renforcer leur coordination et leur coopération, en particulier en ce qui concerne la formation des Forces de sécurité nationale de la Somalies, en vue de constituer une force bien entraînée, professionnelle et équipée;

11. ***Se félicite*** des progrès importants accomplis par l'AMISOM dans le renforcement du commandement et du contrôle de son personnel, ainsi que dans le renforcement continu de la coordination opérationnelle avec le FGS, les Nations unies et autres partenaires ; ***Reconnait*** la coordination renforcée entre l'AMISOM et le Bureau d'appui des Nations unies en Somalie (UNSOS) pour faciliter la fourniture d'un soutien essentiel aux composantes et sites de l'AMISOM, afin de garantir un soutien aux opérations en cours et à venir de l'AMISOM;

12. **Félicite** l'AMISOM d'avoir assuré que ses opérations soient conduites conformément au droit international humanitaire (DIH), au droit international des droits de l'homme (DIH) et à la politique de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme (HRDDP) des Nations unies ; **Se félicite** des efforts constants déployés par l'AMISOM pour assurer le suivi, les enquêtes et l'élaboration de rapport sur allégations contre son personnel;

13. ***Souligne*** la nécessité de faciliter de façon continue l'assistance humanitaire apportée par l'AMISOM *et* ***Félicite*** le travail des équipes du secteur civil de l'AMISOM visant à faciliter une interaction accrue avec les autorités locales et des populations dans le besoin dans les FMS; ***Appelle*** tous les partenaires et la communauté internationale pour qu'ils continuent à apporter une assistance humanitaire à la population dans le besoin;

14. ***Exprime sa profonde préoccupation*** face à la vacance de postes clefs de dirigeants de l'AMISOM et ***demande*** par conséquent au Président de la Commission de l'UA et aux organes politiques compétents d'accélérer le processus de pourvoi des postes vacants

approuvés en suspens de l'AMISOM, y compris les civils, afin d'assurer l'expansion de la composante civile dans tous les secteurs de l'AMISOM pour renforcer l'appui de l'AMISOM à la mise en œuvre du STP;

15. ***Adopte*** le rapport présenté par le Président sur la situation en Somalie et **demande** au Président de la Commission de transmettre le présent communiqué aux membres africains du Conseil de sécurité des Nations unies (A3) et au Secrétaire général des Nations unies pour distribution aux membres du Conseil de sécurité des Nations unies en tant que documents de travail, conformément au paragraphe 32 de la résolution 2472 (2019) du CSNU;

16. ***Décide*** de rester saisi de la question.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository **http://archives.au.int**

Organs Peace and Security Collection

2019-08-07

Peace and Security Council 865th Meeting 7 August 2019 Addis Ababa, Ethiopia

Peace and Security Council (PSC)

African Union Commission

https://archives.au.int/handle/123456789/6502

Downloaded from African Union Common Repository